



1.9. Favoriser et protéger le déplacement des espèces au sein des milieux périurbains et ceintures vertes

Limiter le risque de collision lié au passage de la faune

Contexte de l'action

Les infrastructures linéaires de transport constituent des obstacles importants de franchissement pour la faune et des discontinuités écologiques majeurs sur le territoire, perturbant le déplacement des animaux, provoquant une augmentation de la mortalité (autoroute A4, départementale RD1004, nationale N4 et les lignes de chemin de fer). De plus, cela cause des collisions avec les véhicules, ce qui met en danger la vie des automobilistes. Les grands axes des transports sont donc des points clés d'intervention dans le cadre de la restauration de la continuité écologique terrestre sur le territoire. Il est envisageable de limiter leurs traversées des infrastructures linéaires.

Objectifs

- Recenser les zones à enjeux
- Limiter le risque de collision avec la faune sur les infrastructures linéaires

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Courte (< 2 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- DREAL
- DDT
- FDC67
- CEA

Partenaires potentiels

Techniques : Associations environnementales (BUFO, GEPMA, LPO...), OFB, FDC67

Financiers : Concessionnaires des infrastructures, Caisse des Dépôts, Collectivités territoriales, AERM, Contrats Régionaux de Solidarité territoriale (CRST)

1.9. Favoriser et protéger le déplacement des espèces au sein des milieux périurbains et ceintures vertes

1.9.a. Limiter le risque de collision lié au passage de la faune

Modalités de mise en œuvre

- 1) Recenser et cartographier les secteurs à fort taux de mortalité de la faune sauvage en collaboration avec la CEA. À noter qu'une action de ce type est déjà menée sur la grande faune par la CEA, qu'il faudrait étendre aux autres taxons (amphibiens, reptiles, etc.)
- 2) Poser des panneaux d'information destinés aux automobilistes, les invitant à ralentir ou à faire attention au passage de la faune, si le secteur en est dépourvu
- 3) Sur les secteurs à enjeux préalablement recensés, poser des systèmes d'avertissement de passage de véhicule pour la faune, tels des catadioptres ou des détecteurs avec avertisseurs sonores (à alimentation solaire)

Incidence financière

Le coût sera variable selon le choix des dispositifs à mettre en place

Évaluation et suivi

- Recherche d'indices, pièges à traces, pièges photographiques, vidéosurveillance et suivre leur évolution dans le temps
- Nombre de catadioptres et/ou détecteurs posés



**Trame
Verte & Bleue**

Mossig et Vignoble - Pays de Saverne



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

